****

Gymnastique Rythmique

FONCTIONNEMENT GENERAL

**Constitution du dossier d'inscription :**

La cotisation comprend : l'adhésion, la licence FFG(1), l'assurance, la pratique du sport ( la mise à disposition des locaux, utilisation du matériel ).

Le règlement de la cotisation s'effectue en début de saison, lors de l’inscription ( possibilité payer en 3 fois par chèque à l’ordre de la MJC de Gerstheim ; dans ce cas là il faudra les joindre lors de l’inscription et indiquer au verso la date souhaitée d’encaissement ). Les chèques vacances, coupons sports ou autres ne sont pas acceptés.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Gym rythmique, y compris en compétition, de moins de 3 mois est obligatoire.

Le présent règlement de Fonctionnement Général signé par un des parents ou tuteur légal est à joindre au dossier.

Toutes les pièces composant le dossier doivent être fournies lors de l'inscription. Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

**La vie au club :**

Elle s'harmonise autour de plusieurs principes qui sont la ponctualité́, la régularité́, la courtoisie et le fair-play, le respect des groupes travaillant dans la salle.

**Le déroulement des entrainements :**

La bonne progression des gymnastes est soumise à la régularité́ aux entrainements. En cas d'absence, il est nécessaire de prévenir l’entraineur ( 06.49.38.54.40 )  
Les horaires indiqués sont les heures de début et de fin de séance c’est à dire que le temps d'entrainement n'inclut pas le temps de vestiaire. Arriver 10 minutes avant l'entrainement

Pour un travail en toute sérénité́, les parents ne sont pas autorisés à assister aux entrainements.  
Le club décline toute responsabilité́ en cas de vol dans les vestiaires, les gymnastes sont invitées à ne pas apporter d’objets de valeur ( portable, bijoux... )

**La tenue :**

Une tenue près du corps, des chaussettes ou chaussons de GR, les cheveux bien attachés ou en chignon.

**Accès sur le tapis :**

L’accès sur le tapis est strictement interdit avec les chaussures. Il est également interdit de marcher pied nu ou en chaussettes en dehors du tapis. Prévoir des tong à la sortie du tatamis pour aller aux vestiaires et toilettes

**Participation financière complémentaire :**

Les déplacements pour les championnats du Bas-Rhin, d’Alsace et de Zone Grand Est sont à la charge entière des parents.

Pour les Championnats de France, l’hébergement sera à la charge des parents, la MJC peut exceptionnellement participer partiellement aux frais de déplacement en fonction de ses possibilités.

Une location de 5.-€ par gymnaste et par compétition vous sera demandée pour le justaucorps de compétition.

Un t-shirt du club existe au prix de 16.-€ ; il est fortement recommandé pour les gymnastes faisant de la compétition.

**FONCTIONNEMENT TECHNIQUE :**

**Le programme des activités :**

La direction technique du club détermine :  
- les objectifs et les programmes des différentes sections de l'association ;  
- le programme des entrainements, des stages, des regroupements, des animations ;

- les contenus, les méthodes d'entrainement, les échéances ;

- les orientations des gymnastes, la composition des groupes de travail.

**Le calendrier :**

Le calendrier des compétitions transmis ci-dessous vous permettra de prendre note des grands rdv compétitif de l’année. Compétition du département, au championnat de France "si qualification" Maximum : 4 compétitions dans l'année. La présence aux compétitions est obligatoire pour les équipes engagées.

Les gymnastes convoquées aux différentes activités sont tenues d'y participer, en particulier pour les stages et les regroupements des sections compétitives.

**Blessures – Accidents- Assurances :**

**Toute blessure ou accident lors d’une entrainement ou d’une compétition doit faire l’objet d’une déclaration auprès de la direction de la MJC de Gerstheim** **impérativement dans les 48 heures** ( mail : barbier67@hotmail.fr ) au risque d’être hors délai et de ne pas être pris en compte par la FFGYM.

***L'adhésion à la section GR de la MJC GERSTHEIM implique l'acceptation des modalités de fonctionnement du club. Tout manquement à ces règles sera étudié́ par le comité directeur et pourra être sanctionné par l'exclusion de l'association.***

*M/ Mme………………………………………………………………….. ont pris connaissance du fonctionnement général de la Gym Rythmique en acceptant tous les articles.*

*Le……………………………………………………………………2023*